



Commune de LAURIS
84360 LAURIS

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1^{er} octobre 2018 à 19h00
Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- [Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 10/07/2018](#)
- [Délibérations :](#)
 1. Délibération portant retrait de la délibération n°2018/07/10/16 relative au déploiement des compteurs communicants Linky
 2. Motion laissant le libre choix aux consommateurs qui expriment leur refus d'installer le compteur Linky à leur domicile
- [Questions Diverses](#)

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : DUCHANAUD Yolande, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, MARIANI Severine

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte, BONNEVILLE Christine, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia.

PROCURATIONS :

AUTARD Brigitte à AUZANOT Bénédicte, SAUZE Serge à ESCOFFIER Jade, Jean- François BONNEL à VANNEYRE Serge, MAILLET Marie-Jésus à ZANI Patricia.

ABSENT EXCUSE : SAUZEE Philippe

ABSENT(E)S : BOYER Blandine MARTINEZ Damien, MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 1/10/2018

Adopté à la majorité :... pour – ... abstentions (M. Louche, B. Autard)

Délibérations :

1. Délibération portant retrait de la délibération n°2018/07/10/16 relative au déploiement des compteurs communicants Linky

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par courrier en date du 31 juillet 2018, la Préfecture de Vaucluse a informé la commune de l'illégalité de la délibération prise le 10 juillet 2018 sur le déploiement des compteurs Linky (courrier joint à la présente note de synthèse).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au retrait de cette délibération illégale.

Adopté à la majorité : Pour – Contre (M. Louche, B. Autard)

2. Motion laissant le libre choix aux consommateurs qui expriment leur refus d'installer le compteur Linky à leur domicile

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Le Conseil Municipal souhaite présenter une motion pour demander à Enedis de laisser le libre choix aux consommateurs qui expriment leurs refus d'installer le compteur Linky à leur domicile, ainsi :

- « ne pas entrer en conflit avec les clients qui s'opposeraient au remplacement de leur compteur et faire demi-tour »
- « respecter la propriété privée »

Ceci conformément au courrier transmis par Enedis à M le Maire de Lauris le 10 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : Mr VANNEYRE Serge

M le Maire : Mr ROUSSET André